

Question de Mme Kattrin Jadin au Ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "Les rumeurs de suppression des bureaux du SPF Finances d'Aywaille"

Kattrin Jadin (MR):

Ma question concerne la réforme Coperfin. Un cas plus spécifique a été porté à mon attention, celui des bureaux situés sur le territoire de la commune d'Aywaille, qui fait l'objet de rumeurs de suppression persistantes. Ces rumeurs provoquent en ce moment une vive inquiétude aussi bien au sein de la population de la région qu'auprès du personnel de ce service. À ce jour, le service du SPF Finances d'Aywaille comprend plusieurs services qui couvrent déjà un territoire très étendu, comprenant les communes d'Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Sprimont et Stoumont. 1. Quels sont les prévisions Coperfin plus précisément pour l'avenir des services du SPF Finances établis à Aywaille? 2. Si ce service était supprimé, où devrait se rendre à l'avenir la population de ces communes, sachant que certaines d'entre elles sont géographiquement situées assez loin des principaux centres urbains? 3. Le critère de la longueur des déplacements sera-t-il pris en compte lors de la réforme que vous préparez, ainsi que celui des possibilités existantes de transports publics?

Jean-Pascal Labille, Ministre :

La stratégie immobilière du SPF vise l'amélioration de l'accueil du public et du logement des agents, en tentant de maintenir une proximité maximale de ses services avec le citoyen. En même temps, ceci mène à une rationalisation des moyens mis en œuvre pour accomplir les missions du SPF Finances. Le plan d'infrastructure 2015 du Service d'encadrement Logistique faisait déjà l'objet d'amples explications à la Commission des Finances du 21 mai 2012. Après concertation avec les organisations syndicales, ce plan a été finalisé. Suite à cette concertation, il a été davantage tenu compte des aspects géographiques, spécialement dans les territoires ruraux de la Wallonie. Les listes, dans leur forme définitive du 21 décembre 2012, ont été publiées sur le site internet du SPF afin d'informer le grand public des localisations en toute transparence. L'exécution de ce plan ainsi que ses adaptations ultérieures feront partie de la gestion journalière du département. Ceci tiendra compte, par exemple, de l'impact de la politique menée par la Régie des Bâtiments, de l'impact de l'évolution dans les effectifs de personnel, de l'évolution des modes de fonctionnement en général, ou encore, des conséquences de l'exécution de la sixième réforme de l'Etat. Quant à la question de l'honorable Membre sur la situation des services situés à Aywaille, mes précisions sont les suivantes : L'administration 'Particuliers' ne prévoit plus de localisation à Aywaille, le service sera rendu à Huy et à Spa. Mais un cockpit sera prévu à Aywaille où l'administration 'Particuliers' pourra offrir des services certains jours. Le seul bureau de l'Administration générale de la Perception et Recouvrement localisé à Aywaille est le bureau de recette Contributions directes (Personnes Physiques). Il n'est pas prévu de supprimer ce bureau. En ce qui concerne la Documentation Patrimoniale : le bureau de l'enregistrement et celui du cadastre seront intégrés dans l'antenne de l'Administration de la Sécurité Juridique de Liège. Le bureau de l'Enregistrement restera sur les lieux en fonctionnant comme satellite de ladite Antenne Liège 3. Le Cadastre déménagera plus tard vers Liège, probablement fin 2014, début 2015. Quant à l'Administration de la Fiscalité, il y a toujours un centre PME à Aywaille. Les applications électroniques permettent au citoyen de devoir moins se déplacer. La plus connue, Tax-on-web, remporte de plus en plus de succès d'année en année. Néanmoins, le SPF Finances est conscient qu'il ne sert pas toute la population avec Tax-on-web. C'est pourquoi, chaque année, pendant la période des déclarations à l'impôt des personnes physiques, plus de 1.400 séances sont organisées, en dehors des bâtiments du SPF Finances : dans les maisons de repos et les maisons de repos médicalisées, dans les maisons communales etc. Le citoyen peut non seulement y trouver des renseignements, mais il peut également faire remplir sa déclaration, s'il le souhaite, par des fonctionnaires des Finances. En outre, les citoyens peuvent se rendre le week-end et les soirs dans une vingtaine de shopping centers où ils sont assistés pour remplir leur déclaration.